

SURVEILLANCE DES SYNDROMES GRIPPAUX EN EMS 2021-2022

Du 15 novembre 2021 au 30 avril 2022

En PRÉSENCE d'un syndrome grippal chez un-e résident-e, CONTACTER le-la répondant-e HPCI ou son-sa remplaçant-e et APPLIQUER le protocole suivant

SYMPTÔMES DU SYNDROME GRIPPAL

Apparition soudaine de symptômes suivants :

Fièvre > 38°C,
Malaise
Céphalées
Myalgies
État confusionnel aigu
Toux
Maux de gorge
Essoufflement

TEST PCR POUR RECHERCHER

La grippe et/ou la CoVID-19 que le/la résident-e soit immun-e ou non immun-e



Frottis nasopharyngé

En attente du résultat, maintien du/de la résident-e en chambre et en Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG)

Si résultat négatif maintien en chambre jusqu'à 24h sans symptômes

FROTTIS POSITIF POUR LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Prise en charge du/de la résident-e

- Maintien du/de la résident-e en chambre pendant 6 à 7 jours (dont 24h sans symptômes)
- Appliquer des Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG) aux Précautions Standard
- Suspendre toutes les activités d'animation/repas communs
- Enquête d'entourage et prophylaxie post-expositionnelle selon directives de l'Unité HPCI
- Traitement selon avis médical (antiviral/soutien/pas d'antibiotique d'emblée)

FROTTIS POSITIF POUR LA CoVID-19

Prise en charge du/de la résident-e

- Maintien du/de la résident-e en chambre pendant 10 jours au minimum et 48h sans symptômes
- Mettre en place les Mesures Additionnelles gouttelettes (MAG) aux Précautions Standard
- Suspendre toutes les activités d'animation/repas communs
- Enquête d'entourage et surveillance des contacts étroits (voisins de chambre ou de table...)
En cas de symptômes compatibles avec la CoVID-19 : tester et isolement + MAG au minimum 10 jours et 48 heures sans symptômes